



# La Coopération des idées

Revue mensuelle d'Éducation Sociale

—•••••

## SOMMAIRE

- G. DEHERME..... *La Patrie, l'Armée et la Paix.*  
 ANTOINE BAUMANN.. *Le Positivisme et la Liberté.*  
 ALFRED MOULET... *Défense nationale. — Salut public.*  
 G. D..... *Les Livres qui font penser.*  
 ..... *Les Universités populaires.*

—•••••

## ABONNEMENTS :

France: Un an: 3 francs. — Six mois: 1 fr. 50  
 Étranger: Un an: 4 francs.

—•••••

Le Numéro : 0 fr. 25

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

157, Faubourg Saint-Antoine (XI<sup>e</sup> Art.)

PARIS

## VIENT DE PARAÎTRE :

---

Le **Mouvement Éthique**, par ALFRED MOULET, 1 fr. 75 franco (à la *Coopération des Idées*). — Nous recommandons particulièrement cette étude documentée du mouvement éthique international.

---

## A NOS ABONNÉS

---

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur **abonnement est terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'**avertissement**.

---

### **NOUVEAU CIGARE NASAL ET BUCCAL DE A. DAUDÉ**

Ce cigare inhalateur est absolument remarquable pour la guérison des maladies des voies respiratoires, du coryza, etc. Il supplée avantageusement les cigares de tabac et se recommande par l'odeur agréable qu'il répand autour du fumeur.

Envoi d'un **cigare** et d'un **flacon** franco contre un mandat de **4 francs** adressé à

**M. A. DAUDÉ**, pharmacien, à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales).

### **L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE**

est un journal hebdomadaire, édité par le Comité central de l'*Union Coopérative* des Sociétés françaises de Consommation et par la Chambre consultative des Coopératives de Production. Il paraît tous les samedis et contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Étranger. — L'**Association Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération. **Prix du numéro, 0 fr. 10 ; de l'abonnement annuel, 5 fr.** Les abonnements sont reçus : 1, rue Christine, Paris.



# La Coopération des idées

## La Patrie, l'Armée et la Paix

« En guerre, les vertus réelles deviennent des désavantages. Les vertus qu'on appelle guerrières sont toutes des défauts ou des vices. La vertu vraie, la civilisation, le bien, la délicatesse amollissent, rendent inapte à savoir tuer. »

E. RENAN.

« Ne voyez-vous pas que la justice, de même que l'amour et la liberté, est dans la mort; que ceux-là seuls sont dignes de vivre et de commander qui savent mourir; que tout le reste est servile, *ad servitatem nati ?* »

P.-J. PROUDHON.

J'ai reçu plusieurs lettres sur cette grave question. Mes correspondants sont des amis de la *Coopération des Idées*, et ils demandent une réponse. Partout où les partis font du brouillard, c'est notre rôle d'allumer des torches.

N'être pas nationaliste ne peut aller jusqu'à contester des vérités essentielles, et le noble désir de pacification universelle ne doit pas nous détourner du devoir de rechercher la force. Ce qui condamne d'abord le parlementarisme, ne l'oublions pas, c'est qu'il est une

cause de débilité nationale. La paix, sans doute, est une condition de la liberté; mais la force aussi. Il est une paix qui est celle de la momie, comme le faisait remarquer Proudhon, et il est une liberté qui n'est que la désagrégation d'un cadavre.

Nos correspondants ont un idéal très élevé, et c'est de cette cime qu'ils jugent. Certes, il est bon d'avoir de hautains propos, de dépasser les petits faits présents, de tâcher à comprendre l'avenir; mais ce ne peut être qu'après avoir compris le passé et s'être appuyé sur les grandes réalités du monde. Or, si je ne me trompe, nos correspondants raisonnent ainsi : la guerre est de la mort et de la destruction, — l'armée est le moyen de la guerre, donc, « à bas l'armée ! » — la patrie est le prétexte du militarisme, donc, « à bas la patrie ! » Ils ne se sont pas demandé si la patrie n'est pas une de ces grandes réalités du monde, et précisément l'ouvrière de la paix positive.

\* \*

La patrie, c'est la terre des pères, la terre des morts, — la plus grande, la plus constante, la plus évidente réalité sociale. Dès qu'on se reconnaît des pères communs et qu'on a conscience des morts qui nous gouvernent — de plus en plus, disait Comte — on a une patrie. Si non, il n'est pas de patrie, en effet; mais il n'est plus d'efforts continus, plus de société; l'individu n'est plus qu'un être absurde, sans ressort et sans but, qui naît au hasard, pour s'agiter dans le vide durant quelques révolutions de soleil, et mourir dans le désespoir. La patrie est un sentiment et un fait. Le sentiment est très ancien. Le fait, pour nous, est récent, car il implique un état social avancé. La patrie française, par exemple, a mis des siècles à se

constituer, par le fer, le feu, l'effort continu des générations. Aujourd'hui, elle est un groupement organique de familles qui sont liées par les mêmes traditions, le sang, le langage; qui ont reçu le même héritage de richesses, de gloire, de sentiments, d'idées. Et ainsi, elle est aussi indispensable à l'ordre social qu'au progrès de l'humanité.

M. Alfred Naquet, dans son beau livre *l'Humanité et la Patrie*, raconte que Victor Hugo, en 1883, étant en Suisse, reçut un Allemand en ces termes : « Entrez, monsieur. La visite que vous me faites m'apporte la preuve de vos sentiments. Vous aimez la vérité, vous aimez le droit, vous aimez la liberté. Tout homme qui porte en lui cette ardeur pour le bien, cet amour du beau, cette passion humaine, appartient à la patrie française. Je salue en vous un Français. » M. Naquet omet de nous faire connaître la réponse que fit celui qui était accueilli si singulièrement; mais il précise l'idée qu'il a de la patrie, et qui m'en paraît être, uniment, la négation. Pour M. Naquet, Bebel, Zorilla, Spencer, qui ont la même opinion que lui sur certaines questions, sont ses compatriotes. MM. de Mun, Buffet, qui ont des convictions différentes, sont des étrangers. En un mot, la France, pour M. Naquet, c'est le parti radical-socialiste. J'avoue que j'ai été fort surpris de trouver cela sous la plume d'un esprit aussi sérieux, libre, cultivé et assoupli aux méthodes scientifiques.

Une nation a un tempérament physiologique, psychologique et moral. Ce tempérament se manifeste dans la variété infinie des caractères individuels. Une France qui serait seulement radicale socialiste serait sans doute fort profitable au parti radical socialiste; elle ne le serait point pour elle-même ni pour

l'humanité. Ce qui est sa force, sa vitalité, son génie, c'est la diversité des éléments dont elle est composée, mais dont la combinaison lui est propre. Un royaliste, un catholique, un socialiste, un protestant français, qui sont différents, j'imagine, par la logique, le caractère, le sang, les nerfs, d'un royaliste, d'un catholique, d'un socialiste, d'un protestant allemands, — sont également nécessaires à la nation française, aussi bien qu'à la liberté. Ils sont ce qu'ils sont pour des raisons françaises ; ils représentent des moments différents de la vérité française ; ils sont les produits du milieu français ; ils ne sortent point de la réalité française.

Il en est de même pour les autres pays. Chacun son âme.



La Révolution a été une crise inéluctable. Mais on arrive à la juger définitive. Ce serait en tirer plus de mal qu'elle n'a rendu possible de bien, ce serait finalement défaire son œuvre, ou plutôt la stériliser. Sur les ruines qu'elle a amoncelées, il s'agit de rebâtir. Voilà la tâche.

Jusqu'ici, on l'a entravée. Une puissance nouvelle s'est créée qui ne pouvait surgir que du gâchis. Pour perdurer, elle a su le maintenir. C'est la ploutocratie. Nous lui devons le perfectionnement mécanique, le prodigieux progrès industriel de ce siècle. Ce fut payé du paupérisme, de la révolte, du surtravail, du vice, du crime, de toutes les dégénérescences. — C'est assez.

A part l'organisation administrative et judiciaire de Napoléon, qui est une œuvre empirique, hâtive, provisoire, un instrument de contrainte et d'exploitation gouvernementale, la Révolution a laissé la

société dissoute et la pensée désemparée. Et le préjugé est tel, que toute tentative de réorganisation passe pour contre-révolutionnaire. C'est que la loi de l'unité de composition organique est aussi vraie en sociologie qu'en biologie. Toutes les sociétés organisées sont composées des mêmes éléments sociaux. Elles ne sauraient varier que par la complexité des combinaisons. Ainsi, l'hostilité à l'ancien régime se traduit, chez beaucoup de nos démocrates, par la crainte de toute organisation sociale.

J'exagère ? Qu'on lise donc tel discours prononcé à la Chambre, et qu'on le médite. Mieux encore, qu'on suive nos politiques dans l'action. La Révolution est bien pour eux le régime définitif, si l'on peut dire qu'elle est un régime. Ou ils ne savent ce qu'ils disent ni ce qu'ils font, ou leur conception se peut résumer ainsi : une masse amorphe d'individus, sans lien, sans autre durée que les étroites limites de leur éphémère existence, sans autres sentiments que ceux qu'ils peuvent recommencer à élaborer pour leur usage personnel à chaque génération, voués à une impuissance lamentable par l'antagonisme des intérêts particuliers, le conflit des idées et des sentiments ; et, au-dessus de ce troupeau incohérent, le Gouvernement tout puissant, non d'une force vive, mais de ce chaos.

La Révolution, cependant, n'avait touché à la patrie que pour l'exalter. Il fallait bien que ce torrent eût un lit. C'est ce qui a peut-être préservé la société française. Cela durera-t-il ? Ne peut-on prévoir déjà les redoutables conséquences de la logique jacobine parce que nous dit M. Naquet ?

Qu'on détruise l'organisation des groupes nationaux, comme on l'a fait des autres groupes sociaux,

et il n'y a plus que la masse désordonnée, impuissante des individus s'agitant sans raison dans cette vague abstraction qu'est l'humanité.

\* \*

Ainsi aux réalités se substituent les abstractions. Entendons-nous. Je veux dire que la société et l'humanité ne sont rien s'ils ne sont formés de rien. Or, si la société est de ce qu'elle est composée, les groupes organisés politiques, économiques, moraux : la province, les corporations, les coopérations, la famille, etc., de même l'humanité ne sera que composée de patries. L'individu est l'unité de la famille, la famille l'unité de la commune et du groupe, la commune l'unité de la province, le groupe l'unité de la fédération économique, la province et la fédération économique les unités de la patrie, et la patrie l'unité de l'humanité.

La patrie est donc un groupe organique. Et au nom de l'humanité même, c'est-à-dire au nom de la paix organisée, il ne s'agit plus de le faire disparaître ; mais de le fortifier, et d'abord d'assurer son indépendance.

Or, dans l'état actuel de l'Europe, je n'en vois pas d'autre que l'armée.

Mais il faut que l'armée soit un moyen, et non un but ; qu'elle garde, mais qu'elle n'épuise pas. Elle est au service de la nation, elle n'est pas la nation. Il faut aussi qu'elle soit uniquement pour la défense nationale. On doit applaudir au soldat qui refuse de mettre son épée au service d'intérêts qui ne sont pas ceux de la nation tout entière, mais seulement d'un parti. Il rappelle ainsi la mission — exclusive — de l'armée. Et il est inadmissible qu'on refuse le service militaire



au nom de telle ou telle croyance personnelle. Celui qui fait partie de la société française doit satisfaire aux conditions d'existence de cette société. Son refus n'est pas de la liberté, c'est du parasitisme; et le parasitisme détruit, en fait, toute liberté. Il n'y a de liberté de fait que dans l'état social, et toute association exige de ses membres une discipline, d'autant plus rigoureuse que l'association est d'un degré plus élevé.

\*  
\*\*

Mais il semble, il le faut dire, que la caserne soit destinée à l'avilissement du citoyen. La salle de police et les injures y suppléent la volonté. On mène par la peur. On prépare des héros en les tenant dans la constante terreur de petites misères.

Pour le peuple surtout, le service militaire est un lourd impôt. C'est du désordre dans les familles, de la faim pour des femmes et des enfants. Et peut-être, cela pourrait-il être un bien, si c'était, pour tous, une leçon de solidarité sociale. Dans cet accomplissement pénible du devoir civique, riches et pauvres, savants et illettrés pourraient apprendre à se connaître et à s'aimer. Cette égalité dans le service militaire serait la préparation à l'égalité dans le service social. Mais, alors, il faudrait que chacun entendît bien la haute nécessité de cette obligation, y vît bien une préparation sérieuse à la défense du pays et pût remplir dignement, sans se sentir diminué, réduit à un matricule, ce devoir supérieur. Eh bien! lorsqu'on passe des mois et des mois aux mêmes revues d'astiquage, aux mêmes défilés, aux mêmes maniements d'armes, qu'on se sent en contact avec toutes les bestialités, dans une promiscuité répugnante, et traité comme une bête

malpropre et mauvaise, on subit, la rage au cœur, la rougeur au front : on n'accepte pas.

Voilà où s'alimente l'antimilitarisme, dans ce qu'il a de justifié. Et voilà où est le danger.

Il est possible de transformer cela. Pour se faire obéir, il faut se faire comprendre, à tout le moins se faire aimer. La salle de police ne suffit, ni même Biribi. On n'impose pas le sacrifice. Il ne vaut que s'il élève, et s'il est accepté.

Des officiers qui ne seraient pas que des fonctionnaires pourraient beaucoup. Et puisqu'ils peuvent, ils se déshonorent de ne vouloir pas.

En une démocratie, toute institution, en dehors de son objet direct, et par les moyens mêmes où elle tend à le réaliser, doit participer à l'éducation des citoyens. Toute institution qui rabaisse au lieu d'élever va contre la démocratie. Elle est à réformer.

M. Gaston Moch, ancien capitaine d'artillerie, propose les milices. C'est à voir. Elles coûteraient, suivant ses calculs, 814 millions. Le budget actuel étant de 1.101.260.000 fr., l'économie réalisée serait de 287.260,000 fr., ce qui n'est pas à dédaigner. D'autre part, les citoyens seraient affranchis des trois années de service militaire.

Mais tout cela n'est pas l'essentiel. L'essentiel est de savoir la force réelle que représenteraient les milices et leur capacité éducatrice. Nous venons d'avoir deux exemples. Celui des États du Transvaal et celui de la Suisse. Le premier, qui serait contre les milices, n'est pas décisif, car les Boers étaient trop inférieurs en nombre et ont commis des fautes au début; quant au deuxième, celui de la Suisse, dans la répression, à Genève, des troubles de la grève des employés de tramways, qui serait pour, il prouve une énergie prompte,

mais n'est pas suffisant. Autre chose est de réprimer une émeute, autre chose est d'arrêter une invasion.

Je n'ai aucune compétence pour traiter ces matières. Qu'on diminue seulement la durée du service militaire, qu'on institue une milice sédentaire, il n'importe. Ce qui importe, c'est que l'armée soit une force vraiment pour le pays, et non une cause d'épuisement ; un moyen, et non un but ; un service national, et non un service gouvernemental ; et qu'elle aide à faire des enfants qu'on lui envoie, non des vénériens et des alcooliques, mais des hommes francs, braves et dignes.

\*  
\* \*

Le mal profond de ces temps est la lâcheté, cultivée soigneusement par la surenchère de la démagogie électorale. Ce n'est pas la paix que nous voulons, au fond, ce sont les sacrifices de la guerre que nous redoutons. Si nous nions nos devoirs envers la patrie, ce n'est point pour en assumer d'autres, plus lourds, envers l'humanité, c'est pour nous délier de tout devoir social. Et si nos politiciens encouragent, plus ou moins ouvertement, cet instinct antisocial, c'est qu'ils se débarrassent ainsi d'un contrepoids gênant. A voir la facilité avec laquelle ils entretiennent, en ce pays, la guerre civile, on ne peut ajouter foi à la sincérité des phrases déclamatoires. Elles ne sont peut-être que le refus d'accomplir un effort pour une idée, de peiner pour quelque chose qui ne soit pas de l'or ou de la volupté.

Il y a encore d'autres éléments suspects dans l'antimilitarisme qui contredisent l'idéal pacifique. L'armée est une organisation. Comme telle, elle limite les puissances de la finance et de la politique. C'est

là, pour la démocratie, une solide raison d'y tenir. Nous n'avons pas à combattre les groupements, les activités sociales qui sont en dehors du pouvoir politique ; mais, au contraire, à en susciter le plus possible.

On ne suppose point que je veuille faire l'apologie de la guerre. Elle fut un grand instinct, elle n'est plus qu'une survivance. Toutefois, si elle nous paraît être le scandale de la raison, elle est préférable à la bassesse des appétits, à la vilenie des foules, au suicide.

Une pratique aussi universelle et constante a eu sa raison d'être. Si la paix était facile et pouvait être l'œuvre de la faiblesse et de la lâcheté, si la guerre n'avait été un facteur d'évolution, l'humanité eût disparu, ou, à tout le moins, fût restée dans la primitive bestialité.

Elle coûte cher. D'après M. de Foville, la guerre de 1870 a coûté à elle seule plus de 30 milliards. L'armée absorbe un douzième du revenu, ce qui veut dire que chaque ouvrier travaille un mois par an pour elle. La dépense annuelle totale de l'Europe, pour ses armées, est de 10 milliards. Mais a-t-on fait le compte de la politique et de la finance ?

Elle tue. Mais la bataille économique aussi fait des victimes, — et nous ne lui devons rien de grand. Comparons, pesons. Nous savons déjà que la gloire fait mieux les hommes que le lucre.

La guerre fut éducatrice. Or la paix n'a pu être encore que l'inertie ; l'inertie, la corruption ; et la corruption, la fin des races. Toute civilisation est d'origine militaire. « La guerre a été nécessaire, dit Proudhon, d'une nécessité de justice, à l'éducation du genre humain. »

Si la paix est possible aujourd'hui, c'est grâce à la

guerre qui a constitué les nations et discipliné la brute ancestrale. « La guerre ne visait qu'au groupement, dit encore Proudhon, et à l'équilibre des forces politiques; il s'agit maintenant de l'organisation des forces économiques. Or à quoi servirait, pour la solution de ce nouveau problème, la guerre et son tribunal de sang ? »

\*  
\*  
\*

La paix est dans l'ordre; elle est dans la force, non dans la veulerie. Car la paix désirable est positive; elle n'est pas la mort, elle est l'action.

D'aucuns imaginent que la patrie est la cause de la guerre, ou l'armée. C'est là une erreur. L'instinct guerrier vient de la haine. L'esprit de haine lève de l'ignorance, de la disette, du désordre. Il a inventé les armes, ce ne sont pas les armes qui l'ont nourri. Quant aux frontières, ce n'est pas la haine qui les a dressées, c'est l'amour.

D'autre part, ne voyons-nous pas, à l'heure présente, que les haines de partis, de croyances, de classes l'emportent sur celles de races? C'est en chantant *l'Internationale* — qui « sera le genre humain » — qu'on tape sur ceux qui ont le tort de croire au pape, ou seulement à M. Jules Guesde, plutôt qu'à M. Jaurès. En revenant de l'enterrement d'Émile Zola, qui fut une manifestation magnifique, j'ai pu voir, boulevard Rochechouart, une vingtaine d'humanitaires assommer à moitié un ouvrier — leur compatriote — qui avait cru devoir crier « vive la France! »

La guerre a eu sa fonction dans l'humanité. Nous ne pouvons que le regretter, comme nous regrettons que la mère souffre tant d'être féconde. Mais la mère aime son enfant dans sa souffrance, l'humanité a

aimé sa grandeur dans la guerre. Très sincèrement, je crois que la paix est maintenant possible ; et d'abord à l'intérieur, par la liberté. Les patries européennes sont constituées, ou elles le seront avant peu. L'empire d'Autriche-Hongrie reste une menace de conflits, précisément, remarquez-le, parce que les nationalités qu'il englobe ne sont pas indépendantes. Non seulement la patrie n'est pas la cause de la guerre, comme on le dit dans les réunions publiques, mais elle est la condition de la paix. Non seulement elle n'est pas la haine, mais elle est l'amour. On ne peut aimer l'humanité qu'à travers la patrie.

\* \*

Comme la guerre, l'autorité, la liberté, la paix ne sera que si elle représente la force. On ne l'établira donc pas par le désarmement, qui est un renoncement, un triste aveu de débilité nationale. Actuellement, la première nation qui désarmerait serait envahie, et ce serait le signal d'une conflagration universelle, — la guerre pour longtemps. La meilleure garantie de l'indépendance nationale est encore de faire entendre à l'extérieur, ce que disait Paul-Louis Courier aux ministres de la Sainte-Alliance, qu'« il y a peu de plaisir à conquérir des gens qui ne veulent pas être conquis ».

Ce ne sera non plus par l'arbitrage, qui est insuffisant, et ne peut être qu'une transition. Il ne vaut qu'appuyé sur des armées ; mais il habitue à la pratique du droit. Il prépare une justice universelle ; mais la justice n'est efficace que dans un état de société organisée, ou elle n'est qu'une hypocrisie au service de la ruse. Ne nous leurrions point. Présentement, les nations ne se soumettront aux sentences

arbitrales que si elles savent qu'elles ont le même nombre de fusils, si le sort des armes leur paraît douteux, et surtout si le litige est de peu d'importance. Par exemple, la France ne peut confier à un tribunal international la solution de la question d'Alsace-Lorraine.

Non ! la force ne prime pas le droit. Bismarck, d'ailleurs, a dit exactement : « La force précède le droit ». Mais le droit qui n'est pas une force n'est pas le vrai droit, comme la liberté qui n'est pas l'action n'est pas la liberté de fait.

\*  
\*  
\*

La liberté ne peut être que dans la société organisée par les associations, la paix ne peut être que dans l'humanité organisée par les patries.

Les patries sont les composantes de l'humanité. Elles n'ont pu se constituer que par la guerre. Ce fut la fonction réelle de la guerre. Si le sentiment patriotique s'affaiblit, elle reparait. Si nous retournons au chaos primitif, nous revenons fatalement aux origines belliqueuses, à la guerre universelle de chacun contre tous. Ce qu'est la France actuellement, divisée, déchirée par les partis, est une indication. Si le sentiment patriotique était plus fort, nous voudrions au moins réaliser la paix qui dépend de nous, à l'intérieur. Que sont les partis ? Ceux qui les mènent se disent eux-mêmes des militants : ce sont des bandes militaires pour la conquête des pouvoirs — et du budget — par tous les moyens. Ils revivifient la force du mensonge, de la violence, de l'argent dans la société.

La confusion des peuples, ce serait la guerre. On ne saurait trop le répéter. La paix comme la liberté

ne sauraient être le fait que de groupes constitués. Supprimez les organisations nationales, et vous n'avez plus, sur le globe, qu'une cohue d'êtres désorbités qui se heurtent. La différenciation des peuples est nécessaire à la paix, comme leur constitution propre à leur plein développement. L'unité politique apparaît aussi contraire à la force sociale que l'unité de pensée à la vérité humaine. Plus les peuples se différencieront, plus ils auront besoin les uns des autres, plus solidaires ils seront, mieux organisée sera l'humanité. M. Alfred Naquet a fait cette juste remarque : « Une nation n'est forte que si elle évolue selon sa loi propre. A imiter les autres, elle s'amoindrit, parce que les qualités acquises n'ont jamais le degré de puissance des qualités natives. »

Il ne faut donc pas que la France, qui est une force dans l'humanité, s'affaiblisse. De même, au nom de la paix future, il ne faut point que l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, etc., disparaissent.

G. DEHERME.

---

## Le Positivisme et la Liberté

---

Le débat que vous avez soulevé ici au sujet de la *liberté* m'intéresse trop, pour que je puisse résister à l'envie d'y ajouter un mot.

Fervent admirateur d'Auguste Comte et de son œuvre, je dois d'abord rappeler qu'il considéra toujours la liberté d'enseignement et la liberté d'association comme indispensables aux temps modernes, dont les déchirements ont pour cause principale les efforts que font les partisans de doctrines rivales pour les impo-



ser par la contrainte. Tous ceux qui sont un peu familiarisés avec le positivisme savent qu'il n'a cessé de réclamer la suppression du « triple budget théologique, académique et universitaire ». Par là, il voulait dire que des représentants de l'Etat n'ont aucune compétence pour décider si Dieu existe ou n'existe pas, si la religion catholique vaut mieux que le protestantisme, si l'étude du latin est bonne ou mauvaise pour former l'esprit des enfants, et ainsi de suite.

Le débat actuel ayant eu pour point de départ les mesures de rigueur prises contre certains établissements d'instruction primaire, je me bornerai à traiter cette question.

Tout en proclamant le principe de la *liberté spirituelle*, Comte demandait que l'État *encourageât* — il ne s'est jamais servi d'un autre mot — l'instruction populaire. Pour avoir des écoles, il faut de l'argent, et il redoutait à bon droit l'indifférence des riches. Mais comment concilier cette intervention de l'État avec la neutralité complète qui doit être la sienne ? De la façon la plus simple, si l'on veut prêter attention à la remarque suivante. Il n'est jamais venu à l'esprit de personne qu'il puisse y avoir un calcul chrétien et un calcul athée, une orthographe protestante et une autre juive, une géographie matérialiste et une autre spiritualiste. En autres termes, il existe tout un ensemble de connaissances, allant de la science mathématique à la science biologique, sur lesquelles les adversaires les plus acharnés de l'heure présente ne songent pas à se disputer. Puisque l'État s'occupe d'enseignement, puisqu'il ne se borne pas à de simples allocations pécuniaires destinées à seconder l'initiative privée, pourquoi ses professeurs ne s'en tiendraient-ils pas à ces matières, assez étendues pour

satisfaire chez tous le besoin légitime de s'instruire ?

Ceci conduirait à exclure l'histoire de la pédagogie officielle. On ne peut, en effet, apprendre l'histoire sans juger les événements qui en forment la trame : tout enfant auquel vous raconterez une scène historique vous demandera ce qu'il faut penser des personnages qui en sont les héros. L'histoire, c'est de la sociologie, et, en matière de sociologie, les Français ne sont pas d'accord. Donc, sur ce point, abstention de l'État, et liberté laissée aux groupements rétrogrades, révolutionnaires, ou simplement progressistes, de répandre leurs idées dans le public qui choisira.

A plus forte raison, l'État n'a-t-il pas à prendre parti, ouvertement ou sournoisement, entre les divers systèmes théologiques, métaphysiques ou positifs, qui se proposent d'expliquer le monde, l'homme, et la société humaine. Son intervention en ces matières a, d'ailleurs, pour effet inévitable se produire des mouvements en sens inverse, parfois très fâcheux. La Révolution avait cru tuer le catholicisme en remplaçant, sur l'autel des églises, le dieu Jésus par la déesse Raison : un quart de siècle ne s'était pas écoulé, et les cléricaux se trouvaient plus forts qu'avant 1789.

Il en sera toujours ainsi. Quand on veut nous contraindre à penser de telle ou telle façon, une forte envie nous vient de trouver mauvaise une doctrine qui s'impose en faisant appel à la gendarmerie pour réduire ses adversaires au silence. Si M. Combes a réellement pensé que ses décrets changeraient quelque chose à la mentalité des paysans bretons, c'est de sa propre mentalité qu'il nous a donné une pauvre idée.

Il est un pays où les positivistes ont su appliquer, dans une suffisante mesure, les idées que je viens de

résumer à grands traits : c'est le Brésil. Quand ils y proclamèrent la République, en 1889, leur premier soin fut de séparer l'Église de l'État. Dans le haut enseignement, ils enlevèrent aux écoles de l'État le monopole de ces brevets qu'on exige chez nous pour l'exercice de certaines professions (médecine, pharmacie, carrières judiciaires). Ils organisèrent l'instruction primaire sur des bases analogues à celles que j'indiquais tout à l'heure. Les écoles publiques ferment tous les jours à trois heures, pour permettre aux enfants de recevoir ailleurs tel complément d'instruction philosophique ou religieux qu'il semble bon aux parents de leur faire donner. Enfin, il est permis à tout citoyen d'ouvrir une école libre, et d'y faire enseigner ce qu'il lui plaît. On n'exige de lui aucun de ces diplômes qui, au fond, constituent de bien médiocres garanties (1). Au Brésil, l'État ne s'occupe plus du « péril clérical ». Il songe à toute autre chose, et notamment à bien gérer les finances du pays. Dans cet ordre de faits, il a obtenu des résultats fort intéressants, et le prolétariat lui-même y trouve des avantages appréciables.

Ce n'est pas la seule application que les disciples de Comte aient faite des principes de leur maître. En voici une autre, que je signale en terminant, et dont le caractère suggestif ne vous échappera pas.

Il y a quelques mois, on inaugurerait, sur la place de la Sorbonne, un monument élevé par souscription au fondateur du positivisme. Or, plusieurs positivistes français, la plupart des Anglais, la presque totalité des Brésiliens, ont refusé de souscrire. Pourquoi ? Parce

(1) Si je me permets cette appréciation, c'est que j'en possède, et notamment celui de docteur.

que Comte est l'auteur d'un système philosophique et religieux, que lui élever une statue sur une place publique, c'est imposer, dans une certaine mesure, par la force, le respect de ses théories, et que ce respect doit être obtenu seulement par l'adhésion spontanée des esprits. Si nous espérons bien rallier un jour toutes les convictions, nous savons trop que ce jour n'est pas encore venu. En attendant, la statue de Comte n'est pas à sa place dans la rue, parce qu'il n'y a pas, en ce qui concerne son œuvre, cette unanimité d'appréciation qui se rencontre pour l'œuvre d'un Lavoisier ou d'un Claude Bernard. On ne prend au sérieux les représentants d'une doctrine que s'ils commencent par se conformer eux-mêmes à ses règles fondamentales. C'est ce que firent les abstentionnistes.

ANTOINE BAUMANN.

P. S. — Je pense tout à fait comme vous sur le cas du colonel de Saint-Remy. Si le respect de la loi et des règlements doit être l'état normal dans une société, ce respect ne doit pas aller jusqu'à la servilité superstitieuse : sans quoi, il faudrait condamner toutes les révolutions. Un acte de caractère est toujours admirable. Sans doute, il arrivera que l'auteur de l'acte se sera trompé. Mais c'est son intelligence seule qui aura été en faute. Alors, il paiera sa faute chèrement, et celle-ci restera sans écho. Si, au contraire, il s'est trouvé dans la bonne voie, son acte aura des répercussions salutaires dont il pourra revendiquer l'honneur. — Notez que j'ai des enfants et que je les élève dans le positivisme.

A. B.

---

## Défense nationale — Salut public

---

A M. Deherme.

Je vous sais l'esprit très libre. Il ne peut m'être indifférent de me trouver en désaccord avec vous sur le cas des officiers réfractaires. J'ai vérifié mon opinion, puis la vôtre. Me permettez-vous une réponse ?

Il est sage d'écarter d'une discussion certains mots en *isme*. Les partis se les renvoient en un foot-ball très réjouissant : c'est donc que ces vocables ne veulent à peu près rien dire. Je crois que le *jacobinisme* est de ce nombre.

Ainsi, vous dites que M. Maurras est un jacobin ; et vous pensez prouver que j'en suis un, ou à peu près.

Comme M. Maurras — il me pardonnera de m'associer à lui dans ce débat — et moi sommes très différents en matière politique et religieuse, il y a gros à parier que son jacobinisme et le mien n'ont de commun qu'une conventionnelle et très inexacte étiquette. Laissons ce mot. Il ne prouve d'ailleurs point que M. de Saint-Remy fut un « caractère ».

Mettons que je sois ce que vous appelez et ce que nous appelons couramment un jacobin. A tel tournant de l'histoire et aux heures décisives, le jacobinisme peut n'être qu'une forme de la clairvoyance et de la sagesse. Voilà ce que je vous répondrais, si je n'avais réprouvé ce mot disgracieux, et si je n'avais moi-même commis l'imprudence de l'employer en vous écrivant.

Or à quoi avez-vous reconnu mon hérésie réactionnaire ?

J'ai dit : le salut public — sans majuscules — exige que l'officier, qui accepte volontairement et en pleine connaissance de cause d'être le dépositaire d'un « office » spécial, fasse en l'exerçant le sacrifice de ses convictions confessionnelles ; s'il entend ne point les abdiquer, qui donc le contraint de revêtir l'uniforme ? — Ces très particulières conditions de sa profession lui sont connues le jour où il signe le contrat. — Ou bien se réservera-t-il *in petto* de discuter son devoir d'officier si ses convictions religieuses sont plus tard heurtées ?... La loyauté commande qu'il mette l'État au courant de cette clause et de ces réserves, de cette restriction, avant de coudre le galon d'or. Sinon enfreindre le contrat passera malaisément pour une marque inouïe de « caractère ». Et je doute qu'on puisse, au nom de la liberté, contester à la Nation desservie le droit de rappeler au devoir le serviteur infidèle et traître à son mandat.

Je n'ai donc pu me résoudre à considérer ces deux officiers comme des héros dignes d'être proposés à notre servilité. Depuis, les débats des deux Conseils de guerre n'ont point modifié mes dispositions. Et vous ?

Mais, j'y pense, est-ce que vous seriez aussi un jacobin ? Car vous affirmez sans barguigner que « l'armée a pour objet la défense nationale » et que « chaque citoyen doit y participer ».

Qui donc *oblige* ce citoyen, réputé libre ? Est-ce que par hasard l'individu disparaîtrait ici derrière un intérêt général, supérieur à lui ? Immolez-vous sa liberté, vous aussi, à une cause collective ? Ou bien admettez-vous que la rébellion éventuelle du citoyen refusant de céder à cette contrainte puisse passer pour du « caractère » ?

Car je ne veux point croire que l'indiscipline de l'officier ait seule droit aux palmes héroïques.

Enfin, « cette défense nationale », que vous invoquez derrière le citoyen, n'est-elle point la même chose que mon « salut public » ? — Je ne tiens pas aux termes.

Aussi, je suis curieux d'apprendre comment ces deux officiers furent des « caractères » *contre* la défense nationale, et par motif *confessionnel*. Bien plus, je ne saisis pas du tout comment vous organiserez votre « système sélectif, par l'association libre » à l'aide d'individus dont le souci premier sera, dans l'exercice de leur liberté illimitée, de mépriser les droits des co-associés à exercer en paix la leur, donc de mépriser les lois établies en commun pour sauvegarder l'intérêt de tous.

Et je serais aussi curieux de lire en quoi les officiers qui participèrent, docilement, à l'exécution des décrets furent inférieurs en caractères aux deux rebelles. Louer ceux-ci équivaut à condamner les autres. Etes-vous assuré que le « caractère » ne fut point chez les officiers disciplinés ?

Au nom de votre « défense nationale », qui n'est guère plus rassurante que mon « salut public », je conteste encore à vos protégés un courage exceptionnel.

Oserai-je enfin vous dire que mon « dreyfusisme » n'a pas dégénéré ? — Ce que je devins au jour de l'évidence, je le suis encore : respectueux de la loi commune, garantie unique des droits de tous, donc des miens. Je n'ai pas admis que des juges, qui n'étaient plus que des accusateurs, fussent libres de clouer au bagne un homme jeté en proie à l'illégalité tyrannique, un accusé dont nul ne put prouver la culpabilité, et qu'en conséquence j'ai le devoir de con-

sidérer comme innocent. Je n'ai pas admis que quelques « partisans » pussent s'insurger, orgueilleusement, contre la loi de mon pays, garantie souveraine de toute justice et de toute liberté, de la leur comme de la mienne.

Aujourd'hui, je n'admets pas que deux officiers soient sacrés caractères d'élite et citoyens exemplaires parce qu'ils ont refusé d'accomplir le devoir juré, et pour des raisons qu'ils n'eussent pas acceptées de leurs subordonnés ; parce qu'ils ne consentirent point à s'incliner, épris de scrupules confessionnels soudains, devant une loi dont ils avaient la garde, une loi qui assure le lendemain de mon pays, donc le mien comme le leur, et règle une institution sociale essentielle à laquelle ils s'étaient librement et légalement incorporés.

Est-ce là de la réaction ?

Et qui de nous deux est le plus attaché à ses libertés individuelles ?

ALFRED MOULET.

---

## Les Livres qui font penser

---

**La Raison d'État**, par Léon de Montesquiou, 3 fr. 50 (Plon, éd., 8, rue Garancière). — La raison d'État, pour M. de Montesquiou, est l'idée de l'État dominante. Mais qu'est-ce que l'État ? Dans la conception démocratique, — la plus large, — c'est l'ensemble des fonctions sociales coordonnées parce que libres, et la raison d'État, alors, n'est qu'une raison plus haute, plus pratique et plus théorique à la fois, plus générale et plus particulière, en tout cas plus compréhensive. Mais pour M. de Montesquiou, je le crains, l'État est uniment le gouvernement politique, et la raison d'État devient la justification des pires despo-



tismes, le scandale de la raison et un défi aux aspirations modernes. Le défaut de ce livre, c'est de ne point assez nous éclairer là-dessus. Ainsi, l'auteur fait un grief à la Révolution de faire passer l'homme avant la société, et cependant la Révolution s'est largement servie de la raison d'État et du salut public, au sens redoutable que M. de Montesquiou laisse soupçonner. Qu'il ne me réponde point qu'il accepte l'autre sens, car il ne saurait évidemment souscrire aux conséquences démocratiques. Il n'est que de s'entendre. Autre chose est l'usage arbitraire qu'en prétend toujours faire ceux qui l'invoquent à tout propos ; autre chose est la règle impartiale, désintéressée de l'utilité générale. Elle n'est, d'ailleurs, elle ne peut être en opposition profonde avec les principes : et quand cette opposition se manifeste, c'est que les principes sont faux. Voilà pourquoi il nous suffit d'éclairer les principes, qui, eux, ne se laissent point manier par l'arbitraire. Quand les nationalistes invoquaient la raison d'État pour maintenir M. Dreyfus à l'île du Diable (où dans aucun cas il ne devait être, encore moins coupable qu'innocent), cela signifiait seulement qu'ils se proposaient d'utiliser cette tragique conjoncture au triomphe de leur parti et à la satisfaction de leurs appétits. Quand les jacobins parlent du salut public pour outrager les croyances, violer les libertés, ils se trompent et ils nous trompent. Il ne s'agit, en l'occurrence, que du salut ministériel. La raison d'État d'une société, c'est une raison et une justice ; le salut public d'une démocratie, c'est la liberté.

Examinons en détail quelques-unes des idées de l'auteur. Au rationalisme, il substitue le positivisme ; mais après nous avoir dit le besoin de croire. Pourquoi est-il plus mauvais de croire à la liberté, réalisable, qu'à Dieu, inaccessible ? M. de Montesquiou ne nous le dit pas. Au surplus, si l'on s'en tient à l'hygiène, la résignation à la nécessité et la soumission à l'absurde ne calment les angoisses que des esprits tranquilles. Un Pascal trouvera toujours de quoi se tourmenter dans la foi religieuse ou dans le renoncement positiviste. M. de Montesquiou oublie que, dans une démocratie, — celle qui s'élabore — non pas au Palais-Bourbon, — le rationalisme est un élément de la raison d'État.

La critique du parlementarisme est sans réplique. Ce régime ne se maintient plus que par raison d'État. Personne n'ose plus le défendre. C'est un moyen de gouvernement, sans plus ; mais qui ne sert qu'à condition d'être truqué. Il y a bien des partis en France ; mais, remarquez-le, il n'y a pas un parti parlementaire. Je veux dire un parti qui se propose de servir le parlementarisme lui-même et d'en garantir l'exercice. M. de Montesquiou nous propose, à la place, l'hérédité. Ce système a sa valeur. Il a fonctionné assez longtemps pour qu'il ait fait ses preuves. L'hérédité sert à transmettre les qualités acquises, à fixer les adaptations utiles, à transmettre les traditions sociales. C'est beaucoup ; ce n'est pas tout. Comme dans le système électif, il y a, là aussi, une part de hasard, de chance, que la société ne doit pas courir. Socialement, il serait facile de montrer les inconvénients d'une application absolue du système héréditaire. Passons.

« Tout ce qui affermit la société rend plus de justice possible ; tout ce qui ruine la société rend la justice plus chancelante. » Parfait ; mais c'est la question même. Nous disons, nous, qu'une certaine idée de la justice est une force vive qui affermit la société.

Pour l'auteur, la société n'est pas l'ouvrage de l'homme. L'homme et la société sont l'ouvrage de la nature. Donc, cause : la nature ; moyen : la société ; effet : l'homme. Il convient d'ailleurs qu'il ne peut expliquer ainsi l'origine de la société. C'est un « mystère ». Nous ne saurions nous satisfaire de cette déclaration. L'origine des sociétés n'est pas un « mystère ». C'est l'homme et l'être sociable que nous trouvons à ces origines. Pour une société de fourmis, il faut des fourmis ; et pour une société d'hommes, il faut des hommes. La société n'est pas une somme d'unités simples ; elle est une combinaison originale d'éléments. Mais cette combinaison vaut ce que valent les éléments. Certes, elle réagit ; mieux, elle les adapte à leur destin ; mais avant tout elle est agie par eux.

Retirez de notre société civilisée l'élite qui soutient la philosophie, l'art, la science, la morale, et vous verrez ce qu'elle deviendra, composée de brutes alcooliques, et si elle fera l'homme qu'il lui faut.

Transportez, au contraire, cette élite dans une répu-

blique d'Haïti quelconque, et vous verrez si elle ne la régénère point.

M. de Montesquiou signale le danger des utopies, des plans, des constitutions, et c'est là contre, fort justement, qu'il s'élève. Nous ne nions pas les difficultés, nous ne nions pas les lois, mais nous pensons que l'homme peut agir sur la société comme le savant peut agir sur la nature. Il veut qu'on parle « nécessités » ? Soit. Mais il n'y a pas qu'une nécessité. Il y a les nécessités d'un gorille et celles d'un Guyau ; il y a les nécessités d'une bande d'« Apaches » et celles d'une université populaire — et ainsi, à l'infini ! Notre liberté, c'est de choisir ; notre action, c'est de combiner nos choix. Cela dépasse notre capacité de vouloir. Notons-le en passant : la solution de la liberté s'affirme avec une telle évidence qu'on n'y peut répondre qu'en supposant d'abord une définition absurde de la liberté.

Nous nous entendons bien sur la critique du régime présent, d'après Renan : « Un Code qui rend tout viager, où toute œuvre collective et perpétuelle est interdite, ne peut engendrer que faiblesse et petitesse » ; et d'après Taine : « L'omnipotence de l'État, l'omnipotence du gouvernement, l'abolition de l'initiative locale et privée, la suppression de l'association volontaire et libre, la dispersion graduelle des petits groupes spontanés, l'interdiction préventive des longues œuvres héréditaires, l'extinction des sentiments par lesquels l'individu vit au delà de lui-même, dans le passé et dans l'avenir. » Mais ces critiques sont aussi une justification de la liberté et non de la raison d'État. Leur conclusion peut être celle-ci : liberté régionale, liberté d'association, liberté d'enseignement. Ce n'est pas l'anarchie, car, ainsi que le dit l'auteur, « toute liberté est fille de quelque organisation ». Cependant, au lieu de laisser les organisations créer des libertés, M. de Montesquiou veut un Roi qui les décide. Il semble qu'il ait peur des forces sociales. « La monarchie réorganiserait le pays, et ainsi elle se limiterait elle-même. Organiser, c'est créer des forces ; créer des forces indépendantes du pouvoir, c'est mettre des limites au pouvoir. » Il faut des forces sociales, — voilà pourquoi M. de Montesquiou est contre le parlementarisme impuissant ; mais pas trop n'en faut —

voilà pourquoi il nous offre un Roi. Nous sommes pour le développement de toutes les forces sociales, voilà pourquoi nous voulons la liberté.

M. de Montesquiou dit fort bien que « la volonté générale étant la volonté de vivre, ne peut vouloir que ce qui fait vivre, que ce qui est de l'intérêt de la société ». La vie de la société, c'est l'action ; l'efficacité de l'action, c'est l'organisation. L'intérêt de la société est donc la justice, et la vraie raison d'État est la liberté.

**L'Évolution sociale en Australasie**, par L. Vigouroux, 3 fr. 50 (A. Colin, éd., 5, rue de Mézière). — L'Australasie est un merveilleux champ d'études sociales. Par l'observation et par l'expérience, la plupart de nos conceptions sociologiques s'y éprouvent. Le développement rapide de ce pays neuf a été nécessairement incomplet, et nous avons, pour la méthode comparative, à côté de la civilisation dernière, la primitive sauvagerie. La société australasienne est donc la plus intéressante à étudier. Le sujet est vaste, complexe. M. Vigouroux l'a traité avec une sévère conscience. Il ne s'est pas proposé de trouver des raisons pour ou contre tel ou tel système ; mais de voir les faits exactement. Il y a réussi. Avec le *Socialisme sans doctrines* de M. A. Métin, son livre est certainement le mieux fait que nous ayons en France sur la matière. Il restera classique.

**L'Association solidariste ouvrière**, par Émile Roubaud préface de A. D. Bancel, 0,25 (au *Foyer du Peuple*, U. P. de Marseille, 8, rue Pisançon). — Dans cette excellente brochure de vulgarisation solidariste, M. Émile Roubaud traite de l'Association en général, de la Mutualité, de la Coopération, du Syndicalisme, des Universités populaires. Et il le fait avec un esprit positif dont il le faut louer. Il conclut, comme il convient, au groupement de toutes ces forces du prolétariat, encore mal organisées, éparées, dans les puissants Palais du Peuple.

**Réflexions sur Nietzsche**, par Paul-Louis Garnier, 3 fr. (Ed. de l'*Ermitage*, 29, rue Boissière). — A l'individualisme héroïque de Nietzsche, d'une clarté fulgurante, M. P.-L. Garnier oppose un fumeux panthéisme moniste.

Mais les philosophies ne valent que pour les mobiles qu'elles peuvent nous donner. Et cela dépend des tempéraments.

**L'Éducation pacifique**, par Frédéric Passy (*Société française pour l'Arbitrage entre Nations*, — 10, rue Pasquier). — Magnifique conférence faite aux instituteurs et institutrices de l'Yonne par le vénérable et grand apôtre de la paix qu'est Frédéric Passy.

**Le Socialisme dualiste**, par Joseph Siren, 1 franc (chez l'auteur, à Saint-Georges-d'Espéranche). — Le socialisme dualiste, c'est celui qui tient compte des besoins de l'âme comme de ceux du corps, qui comprend l'économique et le religieux. L'auteur reproche au socialisme de ne pas satisfaire à la physiologie. Il se rallie, d'ailleurs, sans réserve, au catholicisme, qui est « la seule philosophie organisée de la nation ». Mais il accepte les conclusions les plus audacieuses, du collectivisme. Il indique les conséquences pratiques, pour l'Église et pour la société, de cette conception. Il y avait là une démonstration fort intéressante à faire; mais M. Siren l'a négligée, — et c'est fâcheux. Il faut regretter aussi qu'un spiritisme vague nuise à la précision de ses idées. Ce que je veux relever de son travail, c'est cet argument contre les partis, qu'il n'est pas de concept philosophique ni de croyance religieuse qui s'opposent à l'organisation de la justice dans le monde.

**Que peut l'École contre la Guerre ?** par E. Triebel, conférence pédagogique traduite de l'allemand par Victor Rossignol (Ed. de *la Paix par le Droit*, 10, rue Monjardin, Nîmes). — Nous avons parlé de cette brochure lorsqu'elle a paru en allemand, et c'est ainsi qu'elle fut signalée au traducteur. Cette parole de paix qui nous vient d'outre-Rhin nous est précieuse.

Cette conférence faite par un instituteur intéresse particulièrement les instituteurs. Nous pouvons l'envoyer gratuitement à ceux de nos abonnés qui, dans l'enseignement primaire, nous en exprimeront le désir.

**Le Monde polynésien**, par Henry Mager, 2 francs avec cartes et fig. (Schleicher, éd., 15, rue des Saint-Pères). — Ouvrage intéressant à divers titres. M. Henry Mager, en effet, nous parle de la terre polynésienne et de sa forma-

tion volcanique ; des aborigènes et de leurs origines asiatiques ; de la société polynésienne et des mœurs, des superstitions, de l'art, etc. L'auteur est en outre un colonial averti qui nous signale les fautes de l'administration française et ce qu'il faudrait pour les réparer, pour rendre la prospérité à nos colonies océaniques.

**Petit Cathéchisme populaire du libre penseur**, par Ch. Beauquier, 0 fr. 15 (Imprimerie Millot, Besançon).

**Le Passé, le Présent et l'Avenir des Associations professionnelles en France**, par Aug. Besse, 0 fr. 30 (Imp. Sibillot, Lyon). Le prolétariat doit s'organiser, économiquement, en dehors des partis politiques. Et en s'organisant, il fait l'ordre dans la société et il fonde la démocratie. Ce qui est fécond, ce n'est pas la guerre : c'est l'ordre, le travail, la liberté. Secouons d'abord la tyrannie politicienne. M. Besse est un des ouvriers conscients — encore si rares — de cette tâche. C'est dire avec quel esprit positif il a traité ce sujet.

**Voix dans l'ombre**, par Henry de Braisne, 3 francs (Librairie des Mathurins, 50, rue des Saints-Pères). — M. Henry de Braisne est un des meilleurs poètes de ce temps. Je veux dire qu'il en est un des plus humains. Son vers est toujours un pleur, un cri ou une pensée. C'est de la pitié, de l'espérance ou de la tristesse, et aussi de la révolte et de l'amour. Parmi tous ces poèmes d'un recueil qui est un tout harmonieux, j'en désignerai deux, très beaux : *La Chanson du Mineur* et *La Courtisane*.

**La Liberté de l'Enseignement**, par Lucien Le Foyer, 0 fr. 30 (Giard et Brière, éditeurs). — Qu'en dire ? Aujourd'hui, ils sont quelques-uns comme cela, à dépenser beaucoup de logique et de talent pour nous démontrer, au nom de la République, que la République n'est qu'un mot.

**Textes français traduits dans la Langue bleue**, par Léon Bollack, 1 fr. 25 (Edition de *la Langue bleue*, 147, avenue Malakoff). M. Léon Bollack a déjà publié une *théorie*, une *grammaire* et un *vocabulaire* du système de langage international pratique qu'il a construit.

**Dernière Folie**, roman illustré, par Mme Ratazzi, 2 fr. (Librairie des Mathurins).

**Pourquoi le Dieu des Juifs a conquis le Monde occidental**, par Henri Blondel (Giard et Brière, 16, rue Soufflot). — Fort intéressante étude sur l'évolution du polythéisme au monothéisme.

**Le Sionisme**, par Max Nordau, o fr. 25 (à *l'Écho Sioniste*, 38, rue Lebrun).

**Allemands et Huns**, par Justin Dévot (Port-au-Prince). — L'auteur nous montre que l'esprit guerrier est une faiblesse pour une nation civilisée.

**Histoire de Lucie, fille perdue et criminelle**, par Saint-Georges de Bouhéliér, 3 fr. 50 (Fasquelle, éditeur, 11, rue de Grenelle). — J'imagine que M. de Bouhéliér s'est proposé, non pas une psychologie corporative ou une étude sociologique de la prostitution, mais simplement de pénétrer une pauvre âme de femme, qui aurait pu être une sainte, ou une amante, ou une épouse, suivant les circonstances, — et qui fut une pitoyable prostituée et criminelle. L'observation fine est souvent d'une juste émouvante, et la douceur d'un charme mélangolique.

G. DEHERME.

**L'Humanité nouvelle**, qui avait dû suspendre sa publication, en pleine prospérité, à cause des difficultés soulevées par son éditeur, vient de réapparaître, sous la même direction de A. Hamon et V.-E. Michelet. C'est une des plus belles revues de philosophie, d'art et de sociologie que nous ayons en France. Envoi d'un numéro spécimen franco sur demande, 3 bis, Cour-de-Rohan, Paris.

---

## Les Universités Populaires

---

**L'Education mutuelle, U. P. de Laval.** — Elle compte actuellement 200 membres qui versent une cotisation mensuelle de o fr. 10 au moins. Il est question de constituer une fédération des U. P. de la région.

**L'Éducation, U. P. d'Angers.** — Elle a aujourd'hui plus de 200 adhérents, et elle a dû s'occuper d'une installation plus vaste et plus confortable.

**Le Théâtre des U. P.** — Le théâtre est un puissant moyen d'éducation. Les U. P. ne l'ont pas négligé. Très fréquemment, elles nous demandent des renseignements à ce sujet, le titre des pièces qui peuvent être jouées facilement et utilement. Malheureusement, les auteurs, jusqu'ici, se sont beaucoup plus préoccupés d'écrire des pièces pour les Variétés et l'Ambigu que pour les universités populaires. Mais, néanmoins, dans ces dernières années, quelques écrivains probes, sincères, vraiment épris de beauté, ont paru. C'est dans leurs œuvres qu'il faut puiser. Nous nous proposons donc de dresser une liste de toutes les pièces qui peuvent être jouées dans les groupes d'éducation populaire. La tâche n'est pas aisée; nous sollicitons le concours de tous. Voici une première liste :

*Les Trois Filles de M. Dupont*, comédie en 4 actes, par Brieux. — Immoralité du mariage d'intérêt. Personnages : 6 hommes, 8 femmes. Décor : Salon. Prix 2 fr.

*La Nouvelle Idole*, pièce en 3 actes, par F. de Curel. — La nouvelle Idole, c'est la science; comme la foi, elle veut des sacrifices et elle suscite des fanatismes; mais elle est moins consolante. Facile à jouer. 4 h., 4 f. Salon, cabinet-laboratoire. 2 fr.

*L'Ecolière*, pièce en 5 actes, par Jean Jullien. Misères d'une institutrice à la merci des tyranneaux politiciens de village. 8 h., 8 f. Préau d'école, salle d'école. 2 fr.

*La Petite Amie*, pièce en 4 actes, par Brieux. — Sur les devoirs des parents envers leurs enfants et la limitation de leurs droits. Education des parents. 4 h., 6 f. Un magasin de modes en gros. Jardin. 2 fr.

*Les Remplaçantes*, pièce en 3 actes, par Brieux. — Danger social des nourrices, des « remplaçantes »; la mère doit allaiter son enfant. 12 h., 12 f. Cour rustique, salon, intérieur rustique. 2 fr.

*Les Chapons*, pièce en un acte, par Lucien Descaves et Georges Darien. — Critique de l'égoïsme et de la lâcheté de



bourgeois de province. Personnages : 2 h., 2 f. Mise en scène : salle à manger bourgeoise. La brochure. 1 fr. 50.

*L'Outrage*, drame en un acte, par Bonis-Charancle. — Sur la police des mœurs. 5 h., 5 f. Un bureau, 1 fr.

*Une Lettre chargée*, saynète, par G. Courteline. — Spirituelle charge du formalisme bureaucratique. 2 h. Un bureau de poste. Très facile à représenter. 1 fr.

*L'Innocent criminel*, comédie en un acte, par René Dubreuil et Louis Latourrette. — Sur les pratiques judiciaires. 7 h. Un bureau. 1 fr. 50.

*Mariage d'argent*, un acte, par P. Bourgeois. — Etude de paysans. 2 h., 1 f. Intérieur rustique. 1 fr. 50.

*Le Repas du Lion*, pièce en 4 actes, par F. de Curel. — Utilité du lion pour les faibles qui vivent des miettes de ses repas, utilité du fort. 10 h., 4 f. Salle rustique, intérieur d'une baraque en planches, cabinet de travail, salle de catéchisme d'un presbytère 2 fr.

*Les Bienfaiteurs*, pièce en 4 actes, par Brieux. — Hypocrisie de l'aumône, difficultés de la vraie charité. 14 h., 13 f. Salon, salle parloir. 2 fr.

*Les Avariés*, pièce en 3 actes, par Brieux. — Dangers sociaux de la syphilis, 5 h., 6 f. Cabinet de médecin, bureau. 3 fr. 50.

*La Poigne*, pièce en 5 actes, par Jean Jullien. — Le pouvoir politique gâte l'homme le meilleur et rend impuissantes toutes volontés et intelligence, 14 h. 5 f. Jardin, salon, cabinet de travail. 2 fr.

*En Détresse*, 1 acte, par Henri Fèvre. — Sur une famille de bourgeois de province. 2 h., 2 f. Salle à manger bourgeoise. 1 fr. 50.

*Tiers-Etat*, comédie en 1 acte, par Lucien Descaves. — Hypocrisie mondaine. 2 h., 4 f. Salon élégant. 1 fr. 50.

*L'Article 330*, 1 acte, par G. Courteline. Pratiques judiciaires. Charge. 4 h. Salle d'audience. Facile à représenter. 1 franc.

*La Cage*, 1 acte, par Lucien Descaves. — Poignant ta-

bleau de misère et de révolte. 2 h., 3 f. Intérieur d'employé. 1 fr. 50.

*La Première Salve*, drame en 1 acte, par Amédée Rouquès. — Protestation contre la guerre. 6 h., quelques figurants. Uniformes militaires, dont un allemand. Lisière d'une forêt. 1 fr.

*L'Argent*, comédie en 4 actes, par Emile Fabre. Etude d'une famille de parvenus que l'argent divise, démoralise. 4 h., 4 f. Salon, 2 fr.

*Les Corbeaux*, pièce en 4 actes, par Henry Becque. — Les « corbeaux », ce sont les gens d'affaires qui s'abattent sur une famille dont le chef vient de mourir et la ruinent *légalement*. Étude forte, très littéraire. 12 h., 6 f. Un salon riche, une salle à manger pauvre. 2 fr.

*La Robe rouge*, pièce en 4 actes, par Brieux. — Mœurs judiciaires et misères de la magistrature. De la bonté et de l'émotion comme dans toutes les pièces de Brieux, que nous recommandons particulièrement aux groupes d'éducation populaire. 13 h., 6 f. Un salon, un cabinet de magistrat. 2 fr.

(Toutes ces brochures sont en vente chez *Stock, éd.*, 27, rue *Richelieu*. Mais nous nous chargerons très volontiers, pour nos abonnés, de les procurer aux personnes qui nous en feraient la demande, au prix marqué, franco.)




---

*Le Directeur-gérant : G. DEHERME.*

---

27-10-02. — Paris-Tours, Imp. E. Arrault et C<sup>ie</sup>.

# LE PALAIS DU PEUPLE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

(Constituée légalement à Paris le 14 Juin 1900)

Siège social : 157, Faubourg Saint-Antoine

PARIS

## COMITÉ DE PATRONAGE

MM. A. Aulard, professeur à la Faculté des Lettres; Pierre Baudin, ancien ministre, député; Henri Bauër, homme de lettres; Ch. Beauquier, député; Henry Bérenger, homme de lettres; Maurice Bouchor, homme de lettres; Emile Boutroux, de l'Institut; Henri Brisson, ancien président de la Chambre, député; Victor Brochard, professeur à la Sorbonne; Ferdinand Buisson, professeur à la Sorbonne; Eugène Carrière, artiste peintre; Victor Charbonnel, homme de lettres; Georges Clemenceau, homme de lettres; D<sup>r</sup> Delbet, député; Hector Depasse, homme de lettres; Lucien Descaves, homme de lettres; Paul Desjardins, professeur au lycée Michelet; D<sup>r</sup> Paul Dubuisson, médecin chef de l'asile Sainte-Anne; Emile Duclaux, de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur; A. Espinas, professeur à la Sorbonne; d'Estournelles de Constant, ministre plénipotentiaire, député; Arthur Fontaine, directeur du Travail au ministère du Commerce; Lucien Fontaine, industriel; Marcel Fournier, directeur de la *Revue politique et parlementaire*; Eugène Fournière, député; Anatole France, de l'Académie française; Gustave Geffroy, homme de lettres; Charles Gide, professeur à la Faculté de Droit; Paul Guieysse, ancien ministre, député; Charles Guieysse, secrétaire général de la Société des Universités populaires; Etienne Jacquin, conseiller d'Etat, président de la *Ligue de l'Enseignement*; A. Kéfer, secrétaire de la Fédération du Livre, vice-président du Conseil supérieur du Travail; Ernest Lavisse, de l'Académie française; Jules Lermina, homme de lettres; Henry Michel, professeur à la Sorbonne; A. Millerand, ancien ministre, député; Gabriel Monod, de l'Institut; Pierre Morel, conseiller municipal; Edouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique; Georges Renard, professeur au Conservatoire des arts et métiers; Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; Gabriel Scailles, professeur à la Sorbonne; F. Schrader, géographe; A. Vila, secrétaire de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production de France; Charles Wagner, pasteur; Emile Zola, homme de lettres.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président* : Raphaël Barré; *directeur* : Georges Deherme. — Maxime Adler, Achille Caron, Jules Dupasquier, Auguste Garnery, Léon Letellier, Henry Loyfert, Lucien Samson.

## EXTRAIT DES STATUTS

ART. 2. — La Société a pour objet la construction, la mise en œuvre du Palais du Peuple, à Paris, et la création d'établissements analogues en province.

ART. 4. — La Société prend la dénomination de : **LE PALAIS DU PEUPLE**, Société anonyme à capital variable.

ART. 6. — Le capital social est variable. Il est formé d'actions de cinquante francs.

ART. 8. — Les actions sont payables **cinq francs** en souscrivant et le solde suivant décision du Conseil d'administration.

Les actions peuvent être libérées par anticipation.

Envoi franco des statuts et de la notice explicative à toute personne qui en fera la demande au Siège social, 157, faubourg Saint-Antoine.

En vente à la « Coopération des Idées »

<i>Un Pessimiste français</i> , par G. Deherme. . . . .	0 25	0 30
<i>Tolstoï</i> , par Suarès. . . . .	1 »	1 15
<i>Education et Révolution</i> , par G. Séailles. . . . .	0 05	0 10
<i>Le Palais du Peuple</i> , par Gabriel Séailles. . . . .	0 10	0 15
<i>Lettres d'un répétiteur en congé</i> , par Brenn. . . . .	0 60	0 70
<i>Jules Lagneau</i> (avec por- trait) . . . . .	0 50	0 60
<i>Le Coopératisme</i> (illus- tré), par A.-D. Bancel, broché. . . . .	1 50	1 70
<i>La Coopération des Idées. — Une tenta- tive d'éducation et d'organisation popu- laires</i> , par G. Deherme . . . . .	0 50	0 55
<i>L'Education des Cel- lules</i> , par Emile Du- claux . . . . .	0 20	0 25
<i>De la Tolérance dans les U. P.</i> , par Lucien Le Foyer . . . . .	0 10	0 15
<i>Les Règles de l'Hon- nête Discussion selon Pascal</i> , par Paul Des- jardin . . . . .	0 60	0 70
<i>Almanach de la Coopé- ration</i> . . . . .	0 40	0 50
<i>Les Jésuites</i> , par Paul- Armand Hirsch. . . . .	0 30	0 40
<i>La Guerre et la Paix par des chiffres</i> , par Lucien Le Foyer. . . . .	0 20	0 25
<i>Que peut l'Ecole contre la Guerre ?</i> par E. Triebel, traduit par V. Rossignol . . . . .	0 10	0 10
<i>Spoilation des Indigè- nes de Nouvelle- Calédonie</i> . . . . .	0 25	0 35

Nota. — La Coopération des Idées se charge de procurer à ses membres et abonnés, SANS FRAIS, tous ouvrages, brochures, revues, journaux, etc.

**Coopérative vinicole générale**

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Brulle  
notaire à Libourne

Siège social : LIBOURNE (Gironde)

Succursales à Montpellier, Épernay,  
Chassagne, Montrachet et Cognac

Vins français de toutes provenances

Spécialité de fournitures aux  
Sociétés coopératives

Echantillons et Renseignements franco

**Le Courrier de la Presse**

21, boulevard Montmartre, 21

**PARIS**

Directeur : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000  
journaux par jour

**La COOPÉRATION des IDÉES**

Revue mensuelle  
de Sociologie positive

(1896-1897-1898)

Un fort volume de 530 pages, relié  
toile 10 fr. — France : 11 francs.

(1899-1900)

Relié toile : 5 fr. — Franco 5 fr. 50.  
— Non relié : 4 fr. — Franco : 4 fr. 50.

(1900-1901)

La Coopération des Idées, journal  
hebdomadaire d'action et d'éducation  
sociale (63 numéros). — 3 francs. —  
Franco : 3 fr. 50.

(1901-1902)

La Coopération des Idées, revue  
mensuelle d'éducation sociale (12 nu-  
méros, 400 pages). Non relié : 3 fr. —  
Franco : 3 fr. 50.